

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE



COMMUNICATION DU PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Le tribunal de commerce de Toulouse et la crise du Covid-19

Malgré la période actuelle de confinement, le tribunal de commerce de Toulouse continue de fonctionner pour certaines activités judiciaires indispensables :

- **Audiences** : Toutes les audiences sont suspendues sauf dans les cas où une réelle urgence serait constatée.

Dans ce cas, et seulement dans ce cas, une procédure de référé d'heure à heure pourrait être envisagée.

- **Prévention** : Des entretiens de prévention par des juges du tribunal de commerce ont actuellement lieu par téléphone, pour les chefs d'entreprise, qui sollicitent ces entretiens. Les dirigeants peuvent être alors éventuellement orientés vers l'ouverture d'un mandat ad hoc ou d'une conciliation/prévention.

L'objectif constant du tribunal de commerce est d'aider et d'accompagner les chefs d'entreprise à sortir de la crise actuelle notamment lorsque ces difficultés sont d'origine structurelle.

- **Demandes de sauvegarde ou de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire** :

A la demande d'un débiteur, il est également procédé à l'ouverture d'une sauvegarde, d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire.

Par dérogation aux règles en vigueur antérieurement à la crise du Covid-19, ces différentes demandes s'effectuent par courrier adressé au tribunal ou par courriel (judiciaire@greffe-tc-toulouse.fr). Elles peuvent également être effectuées sur le site www.tribunaldigital.fr

- **Entreprises en plan de sauvegarde ou en plan de redressement** :

Pour les entreprises bénéficiant d'un plan de sauvegarde ou d'un plan de redressement, les modalités de remboursement des créanciers demeurent inchangées. Cependant une prolongation de la durée du plan pourrait être envisagée sur requête du commissaire à l'exécution du plan ou du ministère public.

Dans cette période de crise extrême, le tribunal de commerce de Toulouse reste à l'écoute des chefs d'entreprises et demeure constamment à leur disposition pour les soutenir.

Toulouse, le 31 Mars 2020